

on département
essieurs exami-
spéts.

ires, lors de sa

E
résident
J. ROLLAND

PRÉTER

placer sur hypothé-
se, en ville et à la
cité, aux fabricants

J. PICHÉ

IRE
cements
Pierre
Tél.: 2-3200

le la Ferme"

minis: rason
me, (Édifice Morin)
in de la Ferme" 1.56.
e Sateil Lée.
Case Postale 129

nited

les pionniers en cet
parfaits sous tous rap-
RECORD" à Ottawa.
cher que des renards

ous tenons nos prati-
re, ce qui est un gage
d'expérience. Toutes
sont très prolifiques.
désires.

ets, 54 Blvd. St-Ger-

LLERIE

TIVE

ment de la dis-
changés comme
le, 15% d'orge,

nant en grande
illation du blé
tête de la liste
es."

ation.
100 livres.

, Limited

stillerie:
ville, P. Q.

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de Québec... \$1.00
Cité de Québec et pays étrangers... \$1.50
Pour les Sociétaires de la Coopéra-
tive Fédérée de Québec et de la
Société des Jardiniers-Marachers. 75c

Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonces
classifiées 25 mots, 50 sous par insertion,
plus un sou par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au
"Bulletin de la Ferme", Limitée, 111 Côte
de la Montagne, (Édifice Morin) Québec.
Case postale 129.—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
111, CÔTE DE LA MONTAGNE,
QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
et de la Société des Jardiniers-Marachers de la Province de Québec

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de
la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techni-
ciens et de praticiens agricoles, assistés
de collaborateurs occasionnels et de corres-
pondants de diverses institutions agricoles.
Toute collaboration est soumise au contrôle
du directeur.

La correspondance concernant la rédac-
tion doit s'adresser au Directeur du "Bul-
letin de la Ferme", Case postale 129,
Québec.

Volume XV—Henri Gagnon, Président

LE 17 NOVEMBRE 1927

Frs. Fleury, Gérant—Numéro 46

Québec, 17 novembre 1927.

Un des aspects de notre problème agricole

Les conserves alimentaires comme moyen d'accroître les revenus de la ferme

Le problème qui se pose tous les jours, pour le cultivateur, est celui de trouver le moyen de faire produire à sa ferme, non pas tout juste suffisamment pour les nécessités quotidiennes de sa famille, mais également un revenu proportionné au capital qu'il exploite.

Car une ferme, il ne faut pas l'oublier, représente un capital qui doit produire un certain intérêt.

Pour le salarié des villes, la question n'est pas la même. Son capital, s'il en a, est placé en épargne sur débentures ou autrement, et lui rapporte un revenu fixe. Le travail, dans une certaine mesure, représente aussi du capital. A la ville, il est rémunéré à un taux fixe d'avance entre le patron et l'employé. A la campagne les conditions sont différentes, le cultivateur, lui, a le privilège d'être son propre patron, et cet état l'oblige à trouver sur sa ferme la rémunération de son travail, celui de sa femme et de ses enfants qui lui prêtent leur concours en tout temps de l'année.

Le problème auquel le cultivateur a à faire face est donc assez compliqué. Il ne lui suffit plus, dès lors, de produire ce qu'il peut; il doit surtout s'appliquer à l'étude des conditions du marché, du coût de revient, et d'autres facteurs non moins importants, comme par exemple celui du prix des transports, faire un travail raisonné et profitable, produire ce qui se vend le mieux, qui rapporte les plus gros bénéfices et cela en réduisant à leur minimum les pertes possibles.

Sur les exploitations agricoles situées près des villes, le cultivateur est avantageusement situé. Il consacre une bonne partie de sa ferme au jardinage, et trouve à la ville un débouché fructueux ouvert à l'année. Ici encore, cependant, il doit être assez perspicace et prévoyant pour éviter les encombrements du marché à certaines époques de l'année et les baisses qui en résultent par surcroît de quantités disponibles. Pour éviter ces aléas, il est parfois tenté de céder sa production en bloc à un prix dérisoire, sacrifiant de ce fait une récolte qui pourrait lui rapporter beaucoup plus s'il avait eu la sagesse et la patience d'attendre et d'échelonner ses ventes.

Le cultivateur doit trouver le moyen de maintenir à un niveau normal et suffisamment payant la valeur de ses produits, et éviter d'être obligé de les vendre à perte ou même de jeter les quantités non vendues sur le tas de fumier.

Lorsque le fermier se verra acculé à l'une ou l'autre de ces deux alternatives, il faudra qu'il ne perde pas de vue que les provisions de bouche peuvent toujours être sauvées au moyen de la mise en conserve à domicile.

Beaucoup de nos familles rurales, nous le savons, l'ont compris et se sont mises résolument à l'œuvre. C'est leur exemple qu'il faut imiter. Il y en a qui fabriquent jusqu'à cent douzaines de boîtes de produits alimentaires par jour. C'est un travail facile et rémunérateur. Il donne de l'emploi à tout le monde sur la ferme, aux petits comme aux grands. Tous les fruits et tous les légumes sont susceptibles d'être mis en conserve. On éviterait par ce procédé de sacrifier parfois à vil prix des récoltes qui ont coûté une somme énorme de travail.

Il a été calculé qu'une boîte de conserve rapporte de 6 à 10 sous de profit net. Celui qui mettrait en conserve 10,000 boîtes se ferait donc un revenu d'au moins \$600. On avouera que ce montant ainsi obtenu n'est pas à dédaigner sur une ferme.

Qu'on ne se laisse pas arrêter par les difficultés du début. Qu'on prenne l'avis de l'agronome ou qu'on écrive au Ministère de l'Agriculture à ce sujet. La pratique de la mise en conserve gagnera à être généralisée sur la plupart des fermes de notre province.

Il serait à souhaiter que les petites industries de la ferme viennent s'adjoindre aux branches principales de l'agriculture. Au point de vue économique et social, c'est le but que doit se proposer tout cultivateur sérieux.

Deux événements

Conférence interpro- vinciale

Celle de 1927 est maintenant du domaine du passé. Elle a été tenue à huis-clos, et nous n'en connaissons bien tous les résultats que par les débats et la législation futurs au parlement fédéral et aux législatures locales. Il est évident, à prime abord, que le gouvernement fédéral ne pourra accorder tout ce qui lui a été demandé. Il ne peut, par exemple, augmenter les subsides aux provinces et diminuer en même temps les droits d'acise sur les spiritueux, ce qui représenterait un écart d'au moins cent millions et mettrait en danger l'équilibre de son budget, quand les intérêts seuls de la dette du pays prennent la moitié de la totalité de ses ressources.

Mais la plus grande divergence d'opinion, c'est celle qui s'est manifestée sur l'opportunité d'amender notre constitution et la procédure à suivre pour en arriver là.

Les vieilles provinces, satisfaites d'une expérience de soixante années, voudraient le statu quo; les nouvelles provinces, c'est-à-dire l'Ouest plus l'île du Prince-Edouard, voudraient que le Canada ait le droit de mettre hache en bois sans l'assentiment de la Couronne. On ne pourra passer outre à la volonté des provinces-mères, nettement exprimée par l'honorable M. Taschereau. Rien ne presse d'ailleurs. Les impatients férus d'esprit d'indépendance, et peut-être aussi d'autre chose qu'ils n'expriment pas, devront attendre.

En dépit de ces divergences bien explicables, la plus parfaite harmonie n'a cessé de régner durant toutes les délibérations. Il y a eu loyale échange de vues sur les problèmes complexes qui intéressent le pays en général et les provinces en particulier. Le plus important de ces problèmes est bien celui de la propriété des pouvoirs d'eau. Les provinces prétendent que ces pouvoirs, particulièrement ceux du Saint-Laurent et de l'Outaouais, leur appartiennent. De son côté, le gouvernement fédéral voudrait bien en disposer à son gré. Comme on le sait, les conférences des premiers ministres ne sont que consultatives et ne peuvent rien édicter. Cette question épineuse devra donc être tranchée par les tribunaux.

La question de l'immigration est naturellement venue aussi sur le tapis et l'honorable M. Taschereau a créé toute une sensation en déclarant que soixante pour cent des détenus dans nos prisons et quarante pour cent de ceux de nos asiles d'aliénés sont des étrangers. Le gouvernement fédéral paraît disposé à restreindre aux seuls immigrants dési-

(Suite au bas de la colonne voisine)

Le congrès de l'U.C.C.

On comprendra que nous ne puissions répéter ici les comptes rendus détaillés que quelques quotidiens ont donnés des délibérations du Congrès de l'Union Catholique des Cultivateurs, tenu à Montréal la semaine dernière. Notre espace n'y pourrait suffire. Nous devons nous contenter de donner la substance des vœux émis par ce Congrès.

Les membres de l'U. C. C. remercient d'abord le gouvernement Taschereau pour avoir accordé des primes plus élevées aux colons, pris à sa charge l'entretien de la voirie, aboli la taxe sur les assurances mutuelles, donné des primes pour l'abatage des loups et des ours, et augmenté l'octroi pour la construction d'écoles rurales.

Puis il émet plusieurs vœux, dont le plus important est sans conteste celui concernant la colonisation. En voici le texte:

Que dans les centres de colonisation, les primes de défrichement et de labour, de terre arable, soient accordées aux colons propriétaires de lots patentés, comme non patentés;

Que le nombre d'acres bénéficiant de la prime de défrichement et de labour soit porté de 5 à 10 par année;

Que le gouvernement fasse tirer à ses frais les lignes de tous les lots qu'il met en vente pour fin de colonisation;

Qu'un crédit spécial au colon soit organisé le plus tôt possible;

(Suite à la page 859)

rables l'entrée de notre pays et à accorder aux colons d'extraction canadienne les avantages jusqu'ici offerts aux étrangers, faisant ainsi cesser une bien étrange anomalie.

Parmi les questions étudiées qui nous intéressent particulièrement, nous pouvons mentionner la loi Scott, encore en vigueur dans deux comtés de Québec, ce qui apparaît bien être aussi une anomalie dans une province où le gouvernement a assumé la régie du commerce des liqueurs. Aussi l'honorable M. Taschereau en a-t-il demandé le rappel.

"Une des choses qui m'a le plus frappé, a déclaré notre premier ministre au cours d'un entretien avec des journalistes, c'est le respect que toutes les provinces, de même que le gouvernement fédéral, ont pour les minorités."

C'est de bon augure. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, le Canada continuera de grandir dans la paix et l'harmonie.

Bref, il ressort de ce que nous savons de leurs délibérations, que les délégués ont étudié dans un bon esprit les difficiles problèmes qui leur ont été soumis et que l'on peut attendre les meilleurs résultats de la conférence interprovinciale de 1927.